

**PROCES VERBAL
DE REUNION**

Date : 04/04/2024 - Heure : 20h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Membres :

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent : aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 10/04/2024

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 8
--	----------------------------------	--

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Vote du budget 2024 et des taux d'imposition 2024
2. Modification Régie communale
3. Bilan fonctionnement Epicerie du Château
4. Projet Rural
5. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

1 VOTE DU BUDGET 2024 ET DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Pour faire suite aux réunions du conseil municipal du 1^{er} février, le maire a participé avec la secrétaire de mairie à la traditionnelle réunion de présentation du budget à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques, le 25 mars. Le projet reprenait les orientations budgétaires approuvées en décembre et traduites en chiffres en février.

Les projets de la commune ont été présentés à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques (notamment les projets de création d'un Bistrot de Pays et de rénovation énergétique de l'appartement de l'école) qui les a approuvés. Certains travaux d'investissements sont programmés mais peuvent être différés à 2025 en fonction de l'état de versement de subventions. L'Inspecteur Principal des Finances Publiques a noté un fort taux d'investissement pour la commune principalement dû à des subventions très élevées et un résultat hors norme de l'année 2022 (plus de 180 000 € sur un budget de 395 000 €).

8 modifications ont été opérées sur le budget de fonctionnement :

- + 5 245 € pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires
- + 2 193 € Impôts directs
- + 2 351 € de reversement de l'Etat sur les logements vacants
- + 3 600 € Dotation solidarité rurale
- + 1 000 € taxe sur pylônes électriques
- + 1000 € dotations diverses
- - 3 000 € construction d'un abri derrière la salle des fêtes (travaux en régie)
- - 11 506 € sur le Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Soit un supplément de recettes de 15 389 € et un supplément de dépenses de 14 506 €

Le résultat objectif de fonctionnement est maintenant de 53 174 € au lieu de 52 812 €

4 modifications ont été opérées sur le budget d'investissement :

- + 10 000 € de subventions pour le Bistrot de Pays
- - 3 000 € achat d'un tracteur
- - 3 400 € pour la marquise Bistrot de Pays
- 3600 € de transfert de la section de fonctionnement

Le budget est construit sur la base **d'une non-augmentation des taux d'imposition.**

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 8
----------------------------------	--

Les principaux chapitres du budget de Fonctionnement 2024 sont donc maintenant quantifiés ainsi :

En Dépenses : 541 781 € dont principalement

- Charges à caractère général : 126 441 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 105 433 €
- Autres charges de gestion courante : 94 138 €
- Charges financières : 9 860 €
- Virement à la section de fonctionnement : 205 909 €

En Recettes : 595 680 € dont principalement

- Atténuation des charges : 600 €
- Impôts et taxes : 230 754 €
- Dotations et participations : 125 647 €
- Autres produits de gestion courante : 25 870 €
- Ventes de produits fabriqués : 6 166 €
- Excédent de fonctionnement : 206 634 €

Les principaux chapitres du budget d'Investissement 2024 sont quantifiés ainsi :

En Dépenses : 391 705 €

- Bâtiments communaux : 198 235 €
- Voiries : 46 500 €
- Acquisition : 31 900 €
- Remboursement des emprunts : 40 365 €
- Déficit d'investissement : 74 705 €

En Recettes : 391 705 €

- Subventions d'investissement : 95 921 €
- Emprunt : 0 €
- Dotations, fonds divers et réserves : 89 875 € dont excédents de fonctionnement : 74 705 €
- Virement de la section d'exploitation : 205 909 €

Compte tenu des risques sur l'enveloppe des subventions le maire rencontrera M. Le Sous-Préfet du Gard, Secrétaire Général de la Préfecture, pour le dossier Bistrot de Pays, Projet Rural et ABC le 10 Avril à 9h30 à NIMES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité le budget 2024,
- Vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2023,
- Vote à l'unanimité la non-augmentation des taux d'imposition 2024

2 MODIFICATION REGIE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le montant à percevoir par la Régie mensuelle de 500 € à 1000 € car les opérations courantes entraînent couramment le dépassement du montant fixé dans l'arrêté.

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 8
----------------------------------	--

3 **BILAN FONCTIONNEMENT EPICERIE DU CHATEAU**

Mireille ROUZAUD, Brigitte HOOGE et Patrick PALISSE ont rencontré le 25 mars Nathalie FERNANDES, exploitante de l'Épicerie du Château, qui leur a présenté le bilan financier de fonctionnement de l'épicerie.

On notera donc pour 2022 :

- Produits d'exploitation : 64 824 €

- Charges d'exploitation : 59 419

Soit un résultat d'exploitation de 5405 €

- Charges financières : 226 €

Soit un résultat courant avant impôt de 5179 €, ceci représentant un revenu net de 432 € par mois

- Produits exceptionnels (subvention de l'Etat) : 3 220 €

Soit un total des produits de 68 044 € et un total des charges de 59 645 € représentant un résultat définitif de 8 399 €, ou un revenu net de 700 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le loyer de l'épicerie pour les trois ans à venir (à compter du 1er Mai 2024).

4 **PROJET RURAL**

4.1 **Les réalisations :**

Le Projet Rural se poursuit maintenant par :

- a) Création [d'abreuvoirs](#) : 9 abreuvoirs sont en cours de création sur le territoire en plus des 10 déjà existants. Les données de localisation sont accessibles sur le site du SIIG en allant sur la carte « **Cultures et équipements environnementaux** ». (icone à gauche, cartes en vert et rechercher Cultures et équipements environnementaux)
- b) [Ouverture des milieux](#) : l'ensemencement de plus 30 000 m² de terres en cultures fourragères ou mellifères est en cours. Les données de localisation sont accessibles sur le site du SIIG en allant sur la carte « **Cultures et équipements environnementaux** » (icone de gauche, cartes en vert et rechercher Cultures et équipements environnementaux)
- c) Création d'une garenne artificielle : Un projet pédagogique de construction de garenne à lapins par les enfants est organisé par la Fédération des Chasseurs du Gard, la Société communale de Chasse, la commune et l'école du village. Cette participation des enfants au maintien et à la restauration de la biodiversité s'inscrit également dans le cadre d'un concours régional coorganisé par l'Office Français de la Biodiversité et les fédérations de chasse, appelé « Mon défi École buissonnière : un chantier pour la nature ». Cette action amène les enfants à appréhender les enjeux et les méthodes pour réimplanter une espèce dans son biotope. Les enfants et leurs enseignantes ont participé avec la société communale de chasse en décembre dernier à la construction d'une grande garenne à lapins et le 26 mars, 14 lapins y ont été introduits. Les animaux lâchés sont issus d'une opération de reprise sur la commune de Manduel où les densités de lapins sont importantes. Ce projet est important pour la biodiversité car le lapin est une espèce proie emblématique du territoire qui entre dans l'alimentation de nombreux animaux, dont l'aigle de Bonelli, espèce protégée. Un suivi des populations est maintenant mis en place avec les enfants par La Fédération des Chasseurs et la société communale de chasse.

4.2 **Les projets en cours de lancement :**

- d) L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 8
----------------------------------	--

Il s'agit au travers de l'ABC de créer une cartographie de la faune et de la flore de notre commune. Les enjeux du projet sont nombreux mais nous pouvons citer par exemple : mieux intégrer la biodiversité dans les futures évolutions du PLU - fournir des outils pour développer un tourisme vert éco-responsable - créer un support qui laissera une trace de cette action dans le temps – et, plus généralement, intégrer l'ABC dans les actions habituelles de la commune.

Anne LUPIAC, référente du Projet, a présenté au conseil municipal l'état d'avancement de la démarche. En résumé :

- Un groupe de pilotage a été constitué et comprend Anne LUPIAC, Patrick DOUCHY, Patrick PALISSE, Joel PUJADE, Mireille ROUZAUD, Marie RAGUSA, Daniel SOUVIGNET, Bernard MAILLARD, Bernadette SAVAJANO, Lydie LACROIX, Melissa PALISSE.

- Deux réunions se sont déjà tenues les 27 février et 26 mars et ont permis de définir les éléments ci-dessous.

- La démarche sera menée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN) qui a été tenue au courant de nos démarches notamment la désignation d'une référente dans le conseil municipal, Anne LUPIAC, mais aussi avec l'OFB, financeur du projet.

- Des réunions du groupe de pilotage auront lieu tous les derniers mardis du mois

- D'autres acteurs internes ou externes à la commune seront associés au projet comme notre Commission Patrimoine et Environnement, la société communale de chasse, l'école, l'ONF, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), le Centre Ornithologique du Gard (COGARD), ABCèze...

- Le dépôt du dossier de candidature pour bénéficier de la subvention « OFB – Atlas de la Biodiversité Communale » est prévu pour septembre.

- Quatre milieux à étudier sont proposés : Biodiversité en milieux humides (Tave et ses affluents) - biodiversité nocturne – le futur des zones d'enfrichement – la préservation de notre châtaigneraie et éventuellement d'autres zones remarquables de la commune (de nombreux éléments de patrimoine naturels sont déjà identifiés et protégés par le PLU).

- Le groupe de pilotage prévoit d'associer le plus largement possible la population du village à la démarche.

- Il sera fait appel en 2025 à un ou deux volontaires du Service Civique via l'association Insite.

e) La création d'une Aire Terrestre Educative

La création d'une Aire Terrestre Educative avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Gard et le Centre Ornithologique du Gard (COGard). Le projet consiste en la création d'une aire naturelle sanctuarisée, gérée par l'école et accompagnée par la commune.

Le CPIE a été créé en 1994 sous le nom de Maison de la Nature et de l'Environnement et a pour objet l'accompagnement des territoires à la transition écologique et la promotion et le développement de l'Education à l'Environnement. Le CPIE du Gard est installé à Alès, au Pôle culturel et scientifique de Rochebelle.

Le Centre Ornithologique du Gard (COGard) est une association de type loi 1901 qui a pour objet l'étude, la protection et la sensibilisation du public à la faune et la flore du Gard et des régions adjacentes. Elle est installée à Nîmes et à Saint-Chaptès.

Une réunion de lancement aura lieu le 17 juin à midi au PIN.

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 6 sur 8
----------------------------------	--

f) La création d'un rucher communal

Dans le cadre de son projet rural la commune a décidé la création d'un Rucher Communal. Le 28 février une réunion de cadrage s'est tenue en mairie avec des habitants du village, des élus et des apiculteurs amateurs et professionnels des villages environnants pour s'accorder sur les objectifs du rucher communal, en déduire les moyens et étapes nécessaires à sa création et identifier les personnes référentes au sein de la commune. Bernadette SAVAJANO et Lydie LACROIX seront les référentes du projet pour la commune.

Le projet sera intégré à l'ABC car il a à peu près la même temporalité et que des subventions pourront probablement être obtenues dans ce cadre.

Le terrain d'implantation des ruches est le même que celui de la garenne localisée au quartier Le Clos (le terrain est vaste et comportera un abreuvoir).

La corrélation avec le projet d'Aire Terrestre Educative sera examinée avec l'école (peut-on ou pas utiliser le même terrain ? le suivi d'un rucher peut-il s'y intégrer ? ...).

La possibilité de former une ou deux personnes de la commune sera examinée en fonction de l'intérêt que cela présente, des coûts induits et de l'éligibilité aux subventions.

La commune a la volonté de se faire accompagner, au moins les premières années par un apiculteur professionnel, mais cette option est fonction des coûts et sous réserve d'éligibilité aux subventions.

Le projet sera dans un premier temps ciblé sur les enfants puis, dans un second temps, élargi aux parents et à l'ensemble des habitants.

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Calendrier

- Balade découverte du patrimoine par la Commission Culture et Occitanie : 6 avril
- Concours de pétanque par le Comité des Fêtes : 13 avril
- Soirée « Autour du vin » par la Commission Culture et Occitanie : 20 avril
- Cochons à la broche par le Comité des Fêtes : 1^{er} mai
- Vernissage expo photos à La Cave du Presbytère : 9 mai
- Observation du ciel avec Orion Provence : 17 mai
- Les inséparables (troupe Harmonie de Bagnols Sur Cèze) : 1^{er} juin
- Inauguration du Bistrot de Pays : courant juin (1^{er} juin à confirmer)
- Vernissage expo peinture à La Cave du Presbytère : 7 juin
- Fête du four communal par Les Compagnons du Four : 8 juin
- Élections européennes : 9 juin
- Bibliothèque vivante à La Cave du Presbytère : 15 juin
- Lancement de l'ATE : 17 juin à midi
- Fête de la musique au Bistrot de Pays « l'AMI du PIN » : 21 juin
- Aubades à la population par le Comité des Fêtes : 1er et 2 juillet
- Vernissage expo peinture à La Cave du Presbytère : 5 juillet
- Découverte du village avec l'Agglo (et repas tiré du sac) : 15 juillet à 18 heures (en attente de validation de l'agglo)
- Vernissage expo peinture à La Cave du Presbytère : 19 juillet
- Vernissage expo peinture à La Cave du Presbytère : 9 août
- Fêtes du village par les associations

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 7 sur 8
--	----------------------------------	--

- Fête de la nature et de la chasse : 6 juillet
- Fête votive : 12 et 13 juillet
- Fête du 15 Aout : 14 et 15 Aout

5.2 Eglise

Stéphane Lhuissier réparera l'interrupteur de l'entrée de l'église.

5.3 Réunion bistrot de pays

Mardi 16 avril à 14h











5.4 Route de l'ancienne Gare

L'employé communal enlèvera les embâcles du fossé et le nettoiera en aval du chemin du clos.

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 8 sur 8

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	